

O FIL DE L'INFO CLONAS N° 199 Juillet-Août 2019



SITE INTERNET

Rappel de l'adresse : <http://www.clonas.fr>
Votre application smartphone « **Clonas sur Vareze** » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « *clonas sur vareze* » dans le moteur de recherche.

La mairie est joignable au **04 74 84 91 44**.

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Urbanisme

Rappel :

- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures.

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER :

❖ Déclarations préalables

CROUZET R. : 16 Chemin de la Côte. AH 896 + 903.
Mur de clôture.

Arrêté positif du 07/06/2019

LARQUET R. : 7 Le petit Chemin. AD 895. Piscine.

Arrêté positif du 07/06/2019

VALENTIN C. : 7 Route des Chais. AD 891. Pool-house et local technique.

Arrêté positif du 06/06/2019

JOURDY JP. : 3 Route des Chais. AD 550. Panneaux photovoltaïques.

Arrêté positif du 25/06/2019

YUKSEL A. : 4 bis Rue du Louze. AD 1009. Modification façade.

Arrêté positif du 14/06/2019

MIGLIO L. : 17 Rue du 19 mars. AD 797. Ravalement, réfection clôture portail.

Arrêté positif 17/06/2019

❖ Certificats d'urbanisme d'information

Consorts LATTARD. : Cumer. AB 265 et AC 47.

Arrêté du 07/06/2019

Consorts FERLAY : 16 chemin de la côte AH 897
Arrêté du 17/06/2019

❖ Permis de construire

CALLENS V. : Rue des Cèdres. AC 99 100. Maison individuelle.

Arrêté négatif du 25/06/2019

GONCALVES P. : Rue des cèdres. AC 424. Maison individuelle.

Arrêté positif du 14/06/2019

DAMON P. : Rue des Cèdres. AC 425. Maison individuelle.

Arrêté positif du 13/06/2019

GERDIL M. : 4 Route des Chais. AD 934. Maison individuelle.

Arrêté positif du 11/06/2019



Horaires d'été

➤ La mairie sera fermée

Tous les après-midis

Du 8 juillet au 15 août 2019 inclus

Toute la journée le vendredi 16 août 2019

➤ La Villa Licinius est ouverte tout l'été

Du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30

➤ L'agence postale

Sera ouverte aux horaires habituels :

De 8h à 11h45 du lundi au vendredi

De 8h à 11h30 le samedi

Sera fermée

Samedi 6 juillet 2019

Samedi 3 août 2019

Du jeudi 15 au samedi 17 août 2019 inclus

➤ La boulangerie sera fermée

Du 5 au 25 août 2019 inclus

Le dépôt de pain se fera au Bar des sports du 5 au 18 août et à l'agence postale du 19 au 24 août 2019

➤ Le Bar des sports sera fermé

Du 19 août jusqu'au 8 septembre inclus.

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des bacs jaunes se fera :

- **Vendredi 12 juillet 2019**
- **Vendredi 26 juillet 2019**
- **Vendredi 9 et 23 août 2019**
- **Vendredi 6 septembre 2019**



Registre Plan canicule en mairie

Son objectif est de permettre une intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'urgence canicule.

Il est destiné à inscrire les personnes qui en font la demande :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées



Contactez la mairie si besoin au ☎ 04 74 84 91 44

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en juillet ou en août 2003**, doivent se faire recenser en mairie, à **partir de leur date anniversaire courant juillet ou août 2019**.

Ils doivent se munir de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire
- Au permis de conduire

Travaux d'élagage et d'abattage

Des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique Haute Tension « 63kV Gampaloud – St Clair » seront entrepris sur le territoire communal **dès le 13 juillet 2019**.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise :

FOURNAND et Fils
01800 FARAMANS
☎ 04 74 61 01 05

Point sur les chantiers en cours

Depuis juillet 2018, date du début des travaux, le nouveau terrain d'honneur est sorti de terre. L'ensemble du soubassement terminé, la pelouse a été semée et les clôtures mises en place. Ce printemps, le quadrillage des tranchées drainantes a été réalisé. La pelouse est régulièrement tondu. Le terrain devrait être opérationnel en septembre 2019 pour la reprise de la saison de foot.

L'analyse des offres pour la construction des vestiaires du foot est close. Les lots ont été attribués aux entreprises.

L'analyse des offres pour la construction de la salle intercommunale est terminée. Les négociations avec les entreprises vont débuter.

Rentrée scolaire 2019-2020

La rentrée des élèves est fixée au **Lundi 2 septembre 2019**

Rappel des horaires de l'école :

- De 08h30 à 11h45
- De 13h45 à 16h30



Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Environnement sonore / Bruit réglementé

Arrêté préfectoral du 31 juillet 1997

Cela concerne notamment :

- **Les bruits gênants** par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif (**article 2**) :
- **Les animaux domestiques en général** et les chiens en particulier (**article 8**)
- **Les travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils bruyants qui doivent respecter les horaires autorisés (**article 9**)

Les jours ouvrables :

- De 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- En cas de canicule une tolérance sur les horaires est accordée aux professionnels*

Les samedis :

- De 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés :

- De 10h00 à 12h00

Pendant l'été adoptons des règles de savoir vivre ensemble : piscine, musique ... Je pense au bien-être de chacun, je respecte les horaires et je baisse le son.

Incivilités

Des sacs de linge laissés au pied du collecteur avec à l'intérieur un chat mort ... c'est la désagréable découverte qu'ont faite les agents du service technique.

Un chaton abandonné dans la benne à verre de la patte d'oie et récupéré par leurs soins, des détritiques ramassés chaque matin sur la Place de la Mairie, sur les espaces verts et dans la fontaine : **les agents ont mieux à faire pour rendre notre village agréable.**

Info ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante particulièrement présente en Auvergne-Rhône-Alpes.



Les pollens d'ambroisie, émis majoritairement en août-septembre, provoquent de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme...) chez les personnes sensibles. Ces affections peuvent toucher n'importe quel individu.

Pour notre région, l'ambroisie représente **40,6 M€ de dépenses de soins** et **600 000 personnes** sont potentiellement **allergiques** (soit 10% de la population).

Une lutte obligatoire :

Le préfet de département détermine par arrêté les modalités d'application des mesures contre les ambrosies prévues par la loi.

Le rôle du référent ambroisie :

Le référent ambroisie accompagne, sous l'autorité du maire, la mise en œuvre du plan de lutte. Il a pour rôle de répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain et d'assurer la remontée d'informations via une plateforme de signalement.

Il agit également dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des acteurs du territoire (agriculteurs, opérateurs de travaux, grand public, gestionnaires d'espaces verts).

Bien vieillir à domicile

En Isère, encore plus qu'ailleurs, pourquoi se faire une montagne du bien-vieillir à domicile ?



Afin de permettre aux isérois fragilisés par la vieillesse ou la maladie de vivre à domicile dans de bonnes conditions, le Département de l'Isère met à leur disposition un numéro vert gratuit et un site Internet www.isereadom.fr, pour faciliter leur recherche d'informations sur toutes les questions liées au « **bien vivre à domicile** ».

En outre, les usagers peuvent accéder à l'annuaire des professionnels de santé de la CPAM, « **ameli** », à partir du site.

Le n° vert gratuit, **0800 38 00 38**, est joignable :

- Du lundi au vendredi de 8h à 20h
- Et le samedi de 9h à 17h

Médiathèque

La Médiathèque de Clonas sera fermée :



Du mardi 30 juillet au mardi 20 août 2019 inclus.

En dehors de cette période :

- **Elle sera ouverte**
Les mercredis et vendredis
Le samedi 6 juillet 2019
- **Elle sera fermée**
Les autres samedis de juillet et d'août

N'hésitez pas à venir faire le plein de lecture pour profiter pleinement de vos vacances !

Retour sur la « Marche de l'espoir »

La traditionnelle « Marche de l'espoir », organisée par l'Association « Espoir Isère Contre le Cancer », s'est déroulée **le dimanche 12 mai 2019 à La Chapelle de Surieu.**

Le record des participants a été atteint avec 842 marcheurs !

Bravo et merci à eux pour leur présence.

Un grand merci également à tous les organisateurs pour leur implication. Et un remerciement particulier à M. Frédéric MONDINO de Clonas qui a offert les saucisses et la pâte à crêpes.

Le bilan financier de la marche en quelques chiffres :

- Inscriptions : **4 725 €**
- Pavés publicitaires : **7 975 €**
- Grille tombola : **948 €**
- Buvette : **1 095 €**
- Dons : **1 687 €**

Le bénéfice total serait de plus de 15 000 € (bilan non finalisé car en attente de réception de promesses de dons).

Projets à financer :

- La continuation de financement de la socio-esthéticienne à l'hôpital de Vienne
- L'achat d'une pompe à morphine portable pour le Mas des Champs à Saint-Prim
- Un moniteur de signes vitaux pour Notre Dame des Roches à Anjou
- Un financement pour la recherche médicale
- En attente, une formation d'aromathérapie pour 3 personnes pour le Mas des Champs.

Merci à cette association motivée

Pour toutes ces actions.

A noter : En octobre 2019 aura lieu la vente de brioches

Règlement des factures locales sur Internet

Vous pouvez dorénavant régler vos factures locales au moyen d'une transaction sécurisée, par carte bancaire ou prélèvement unique, sur internet.

Plus besoin de se déplacer,
plus de chèque à envoyer ...



Comment procéder ?

- Munissez-vous de votre avis de paiement, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture et laissez-vous guider
- Vous serez automatiquement orienté vers le serveur de paiement sécurisé « PayFip » de la Direction Générale des Finances Publiques
- Choisissez votre mode de règlement avant de finaliser la transaction
- Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie
- Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement

O FIL DE L'INFO CCEBER

CAUE - Permanences de l'Architecte Conseil

Elles ont lieu deux fois par mois, à la CCPR.

Sur rendez-vous uniquement : ☎ 04 74 29 31 10

Prochaines permanences :

- Vendredi 5 juillet 2019
- Vendredi 19 juillet 2019
- Vendredi 2 août 2019
- Vendredis 9 et 23 août 2019



O FIL DES ASSOCIATIONS

Tennis Club de Clonas

23^{ème} Tournoi Open de Tennis
Du 2 au 22 septembre 2019



Tournoi international Hommes & Dames
Matches dès 17h30 en semaine,
et toute la journée les week-ends

Finales

Dimanche 22 septembre 2019 à 14h

Les Dynamiques

La reprise se fera le :

Jeudi 5 septembre 2019
à 14h00

Salle des Platanes



Gym Clonas

La saison se termine, les différents cours ont eu encore un vif succès cette année, avec 88 adhérents dont 69 Clonarins.



Cours à la rentrée de septembre :

- **Lundi 10h/11h** Gym d'entretien avec Eva
- **Mardi 19h/20h** Gym tonique (step) avec Eva
- **Mercredi 9h30/10h30** Gym douce avec Mathilde (*nouvelle animatrice*)
- **Mercredi 18h/19h** Gym tonique avec Julie (*nouvelle animatrice*)
- **Jeu**di 20h/21h15 Qi Gong avec Anne-Claire
- **Vend**redi 10h/11h15 Qi Gong avec Anne-Claire

Prix de l'adhésion (identique à 2018) :

Gym seule = 110 €

Qi Gong = 150 €

Qi Gong et Gym = 200 €

Reprise des cours le lundi 9 septembre 2019.

Les inscriptions auront lieu lors des premiers cours en septembre, 2 cours d'essai gratuits, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Comité des fêtes

Assemblée Générale

Vendredi 13 septembre 2019 à 19h30
Au foyer communal



Toutes les personnes intéressées par les actions du Comité des fêtes sont les bienvenues.

Le verre de l'amitié clôturera cette assemblée.

Date à retenir : le Comité des fêtes organisera une sortie au lac de Paladru, le samedi 5 octobre 2019.

Loisir Musical Clonarins

- **Lundi 16 septembre 2019** :
Inscriptions à partir de 16h30
Au foyer communal

- **Lundi 23 septembre 2019** :
Reprise des cours

